

Pourquoi agir collectivement ?



L'action collective est une force pour :

- Faire respecter vos droits de locataires
- Ne pas rester seul face à vos problèmes
- Agir à partir de vos besoins et attentes
- Comprendre et vérifier les charges locatives
- Améliorer votre cadre de vie et la qualité des services dans votre résidence

Comment s'organiser en comité de locataires ?

- Par le paiement d'une cotisation annuelle à *la CSF* (déductible à 66% de vos impôts)
- Par la désignation de locataires délégués d'immeuble, prêts à s'investir dans le Comité : faire remonter les réclamations, être en lien avec *la CSF* ainsi qu'avec le bailleur



**La CSF agit avec vous
pour défendre vos droits**

LA CSF VOUS REPRESENTE

- Chez **les bailleurs sociaux** :
Alliade Habitat, CDC Habitat, Est Métropole Habitat, Grand Lyon Habitat, Immobilière Rhône Alpes 3F, Lyon Métropole Habitat, Opac du Rhône, SACOVIV, SACVL, SARHLM, Semcoda, SVU...
- À la **CDC** (Commission Départementale de Conciliation)
- À **l'ADIL** (Association Départementale d'Information sur le Logement)
- À la **Commission DALO** (Droit au Logement Opposable)
- À la **CLAH** (Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat)
- À la **CCSPL** (Commission Consultative des Services Publics Locaux)

S'impliquer pour la défense des droits des locataires et s'organiser collectivement sont les seuls moyens pour faire avancer nos droits !

**L'Union fait la Force,
REGROUPONS-NOUS !**

Retrouvez toute l'actualité de *la CSF* dans le Rhône sur : www.lacsf69.org



LOCATAIRES

**Regroupez
-vous !**

L'action collective est une force !

La CSF est une association agréée de défense des locataires : elle est en droit de désigner auprès du bailleur tout comité de locataires CSF ou association affiliée à son organisation, qui seront reconnus par le bailleur.



La Confédération Syndicale des Familles du Rhône
276, rue Duguesclin - 69 003 Lyon ☎ 04 78 14 57 10
✉ udcsf69@la-csf.org 📍 CSF Rhône
🌐 www.lacsf69.org

Les droits

d'un comité de locataires

- Échanger directement avec le bailleur ; être reconnu et consulté par le bailleur sur les différents aspects de la gestion de l'immeuble
- Se réunir 2 fois par an avec le bailleur pour résoudre vos réclamations
- Effectuer le contrôle des charges de la résidence facturées aux locataires
- Disposer d'un panneau d'affichage pour communiquer dans votre immeuble
- Participer à l'Assemblée Générale de la Copropriété

Ce que prévoit la loi

Que vous habitiez un logement social ou privé, la loi autorise les locataires à se regrouper en Comité et à désigner des représentants (**Article 44 de la loi du 23 Décembre 1986**) :

« Ces représentants ont accès aux différents documents concernant la détermination et l'évolution des charges locatives. A leur demande, le bailleur ou l'administrateur de la copropriété les consulte chaque semestre sur les différents aspects de la gestion de l'immeuble ou du groupe d'immeubles »



Comment la CSF vous accompagne

Face au bailleur pour :

- résoudre les **pannes de chauffage, d'ascenseurs** en intervenant auprès du bailleur
- **lutter contre les logements indignes** : problèmes d'humidité, d'infiltrations, de moisissures mais aussi de punaises de lit et de nuisibles
- **vérifier la qualité des interventions** des prestataires (robinetterie, VMC...) ainsi que les prestations de nettoyage
- **assurer un suivi des travaux de réhabilitation**
- **contrôler les charges** facturées aux locataires



apporte

un soutien juridique à ses adhérents (Article 63 de la loi du 31 Décembre 1971) : pour connaître vos droits, savoir comment interpellier votre bailleur ; vous accompagner en justice quand cela est nécessaire.

propose

des formations et des Cafés-rencontre d'Accès aux Droits.

organise

des temps de partage et de rencontre avec d'autres collectifs de locataires



Adhérer à la CSF, c'est aussi...

Défense des consommateurs

La CSF de la Métropole de Lyon et du Rhône **accompagne les familles dans la résolution de leurs litiges** :



- **accès aux droits**
- **mutuelles / assurances**
- **travaux**
- **logement**
- **eau, gaz et électricité**
- **démarchage à domicile**
- **téléphonie / internet**
- **surendettement ...**

Éducation

La CSF propose des séances de **soutien scolaire** aux enfants, et un **accompagnement des parents**.



La CSF est agréée pour créer des Unions de Parents d'Elèves, et organise tous les ans sur le Rhône un **Forum des Métiers et des Formations** (filiales technologiques et techniques).

Santé



La CSF est agréée pour nommer des **Représentants des Usagers** dans les établissements hospitaliers, pour promouvoir